LE SACRÉ-CŒUR DU DONJON DE CHINON, ATTRIBUÉ AUX CHEVALIERS DU TEMPLE (Premier article).

Nous n'avons point à redire ici l'histoire de l'Ordre des Templiers ; rappelons seulement qu'il fut institué pour la défense militaire des conquêtes territoriales de la première Croisade et la protection des pèlerins d'Europe qui se rendaient aux sanctuaires vénérés de la Terre-Sainte.

Pendant près de deux siècles il justifia héroïquement, par la généreuse effusion de son sang dans tous les combats d'Orient, les faveurs que les Papes et les souverains lui prodiguèrent et les richesses immenses qu'il reçut, tant des princes que des seigneurs d'Occident qui, ne pouvant aller guerroyer en Palestine, s'y faisaient remplacer par des dons importants à ceux dont les vies étaient vouées aux luttes incessantes de la Guerre-Sainte. Le Grand-Maître du Temple avait la puissance, les privilèges et le rang reconnu d'un souverain.

Cette prospérité matérielle et l'inactivité militaire dans laquelle l'Ordre s'endormit durant ses trente-cinq dernières années, causèrent sa perte. Désertant la voie sainte que leur Règle leur traçait et l'objectif nettement défini qu'elle imposait à leur zèle, les Chefs de l'Ordre, profitant de ses richesses immenses, se livrèrent à l'agiotage et devinrent en fait les banquiers des États d'Europe qu'ils tinrent ainsi financièrement en demi-tutelle. Des princes, et notamment Philippe IV de France, en prirent ombrage et ce dernier, poussé surtout, croit-on, par les conseils de ses Légistes, résolut de provoquer la destruction de l'Ordre.

Un relâchement incontestable et quasi général, des désordres nombreux, isolés, mais avérés, servirent à souhait les ennemis du Temple. En plusieurs commanderies de France surtout, des chevaliers avaient apporté de leur séjour aux pays orientaux des doctrines pernicieuses et des pratiques plus ou moins occultes procédant de divers hérétiques, gnostiques, manichéens, canthares, luciférien, etc., et la licence des mœurs avait suivi de près les erreurs de croyance ; par ailleurs, des cérémonies d'un symbolisme équivoque ou catégoriquement abominable, usitées en quelques commanderies, servirent de base aux pires accusations de sacrilège, d'idolâtrie, de magie et autres turpitudes.

Après une enquête générale ordonnée par le pape Clément V, qui se trouvait en France, le sort de l'Ordre du Temple fut remis aux mains des Pères du Concile de Vienne-en-Dauphiné, lesquels, constatant le relâchement de sa discipline et ses tords réels, d'autre part reconnaissant qu'il ne répondait plus au but de son institution, estimèrent que sa suppression était opportune. Elle fut prononcée par Clément V en consistoire secret, au mois d'octobre 1311, et la bulle en fut publiée l'année suivante.

Philippe le Bel n'avait point attendu la décision pontificale pour déférer les Templiers, à divers titres plus ou moins spécieux, devant la justice séculière ; et, dès 1307, il s'était assuré de leurs personnes en faisant arrêter le même jour, 13 octobre, tous ceux de son royaume, sans en excepter le Grand-Maître, Jacques Molay, qu'il avait fait venir de Chypre, sa résidence habituelle, sous prétexte d'élaborer avec lui les plans d'une croisade prochaine.

Le pape Clément faisait alors au monastère des Cordeliers de Poitiers un séjour qui dura seize mois, et le roi de France résidait à cette occasion dans la même ville, chez les religieux Jacobins. Le Grand-Maître et les principaux Templiers de France, au nombre de soixante-douze, furent donc conduits vers Poitiers ; mais Jacques Molay s'étant trouvé malade à leur passage à Chinon, ils y

furent tous internés dans les tours du château, et le roi, pour d'obscurs motifs, les y maintint longtemps après la guérison de leur chef.

En août 1308 ils y furent interrogés par les cardinaux Béranger Frédali, Étienne de Susy et Landolphe Brancaccio, délégués par le Pape. Leur enquête terminée les éminents prélats admirent les prisonniers à la participation des Sacrements, et dans une lettre écrite avant leur départ de Chinon, intercédèrent pour eux près du roi Philippe ; mais l'année suivante un parlement séculier, tenu à Tours, et dans lequel prédomina l'influence des Légistes, les condamna à l'unanimité, Depuis quelques mois du reste les infortunés captifs ne se faisaient guère d'illusion, mais de ce jour ils se sentirent perdus et purent entrevoir déjà les sinistres lueurs des bûchers des îles de la Seine.

Or, la tradition chinonaise veut qu'il soit resté dans le château qui fut le cadre pesant de leurs terribles angoisses, un témoignage impressionnant des pensées de piété et de repentir en lesquelles leurs âmes cherchèrent une force de résignation, un élément de consolation pour leur détresse présente, et pour l'autre vie, une source de confiante espérance en la bonté de Celui qui, seul infaillible en ses jugements, laisse si souvent à sa Miséricorde le pas sur sa Justice. C'est pourquoi les souvenirs locaux attribuent à l'un de ces malheureux tout un ensemble de « graffites », c'est-à-dire de dessins profondément gravés au couteau sur la muraille intérieure du grand donjon du Coudray, centre de la forteresse de Chinon où se trouvaient sans doute les plus éminents des chevaliers captifs.

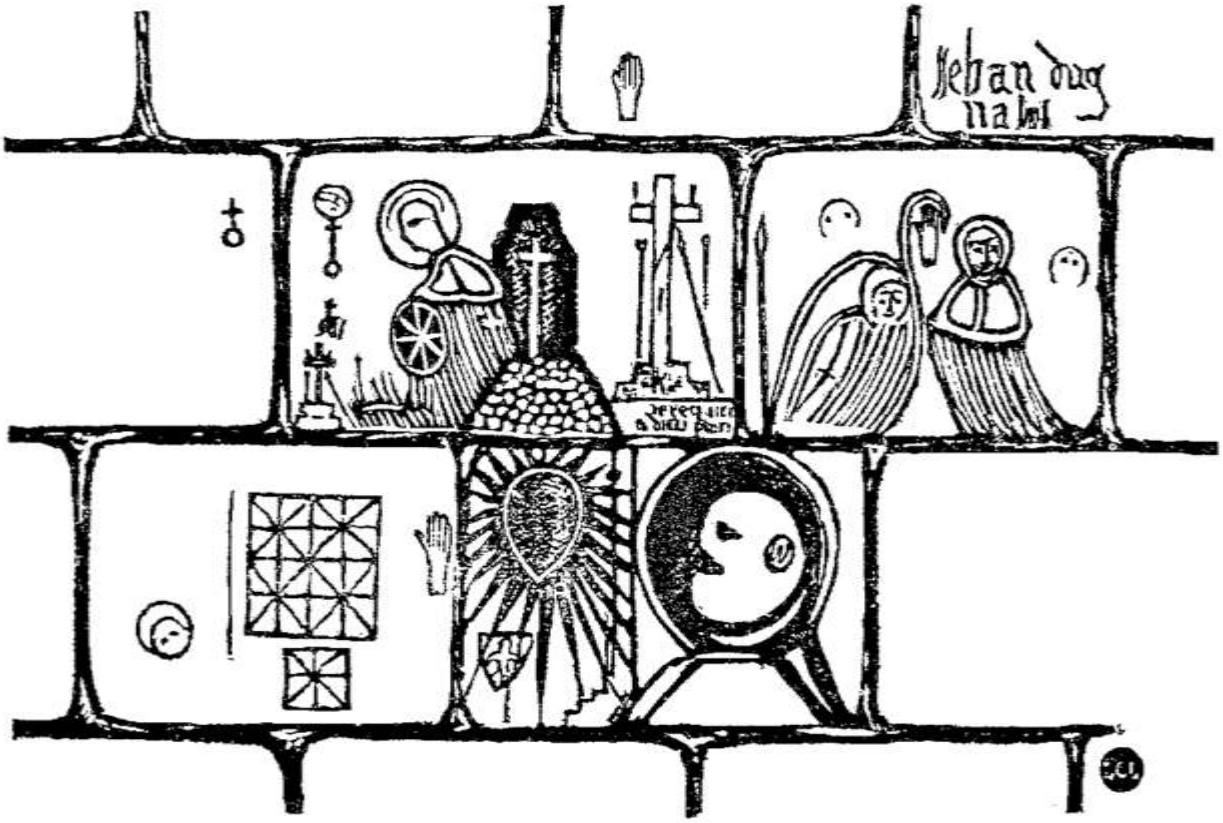

Le « Graffite » dit des Templiers, au donjon du château de Chinon (Indre et Loire).

Voici ce que dit de ces gravures le plus récent et le mieux informé des historiens chinonais, M. Gabriel Richaud avocat au barreau de cette ville :

« On peut voir… creusés dans la pierre, des signes, des caractères, des dessins grossiers. Cinq mots en lettres gothiques sont les seuls qui soient lisibles : *Je requier à Dieu pardon*. On distingue encore quelques figures de blason, des croix, des profils de personnages prosternés. L'un d'eux a un costume mi-parti ecclésiastique et militaire : une robe longue, l'écu et l'épée ».

Ces inscriptions proviennent assurément des chevaliers du Temple[1].

Coupe de la pierre qui porte le cœur gravé.

Ajoutons que la figure principale de l'ensemble gravé n'est point citée dans la brève description de Gabriel Richaud. C'est un cœur très profondément creusé avec un soin extrême et tout entouré de rayons radieux ; et ce cœur, il paraît impossible qu'il n'ait pas été, dans la pensée du graveur, le Cœur même du Christ Jésus Tout le donne à croire : la gloire rayonnante qui l'environne, ses dimensions, la perfection de son exécution et la profondeur de son affouillement dans la pierre qui surpasse de beaucoup celle des autres figurations. Au surplus, une particularité d'un autre sujet, gravé près de ce cœur, vient nous dire nettement que la pensée de l'auteur était particulièrement portée vers la blessure faite par la lance du légionnaire romain au flanc du Rédempteur : la croix haussée dont le socle en gradins porte les mots gothiques IE REQUIER À DIEU PDON, est accompagnée des clous, du roseau, de la lance ; et cette arme est inclinée de façon que son fer atteint la croix à la hauteur exacte où se trouvait le flanc de la Victime expiatoire ; et sur le fût même de la croix une incision très nette, indiscutablement intentionnelle, semble symboliser la blessure latérale elle-même. Aucun argument contraire à tirer de ce que le coup de lance est figuré pas du côté gauche ; nous ne sommes pas ici en face du travail d'un artiste de métier, coutumier des usages de l'iconographie sacrée, mais en présence de l'œuvre émue d'un prisonnier malheureux qui extériorise sa prière, le repentir de ses erreurs et de ses fautes, et son recours en la bonté du Sauveur.

Détail d'une des figures de l'ensemble gravé.

Nous considérons donc le cœur du graffite de Chinon comme une figuration certaine du Cœur de Jésus. Quant à son attribution à l'époque du procès des Templiers, elle paraît établie plutôt que combattue, — en plus de la tradition constante qui l'a toujours regardée comme l'œuvre de l'un d'eux — par les caractères gothiques qui s'y trouvent : *ie requier à dieu pdon*, et, plus haut sur le mur, ce nom qui est peut-être celui du graveur et que l'effritement de la pierre rend malheureusement indéterminable : — JEHANDUGUAL.... — C'est assurément la plus ancienne

[1] Gabriel Richaud, *Hist. de Chinon*, p. 68, Paris, Jouve, 1912.

représentation du Cœur divin connue jusqu'ici en France et peut-être au monde, encore qu'on nous en signale une autre, en Belgique, qui en serait à peu près contemporaine (?).

Notons aussi que dès l'époque des Templiers la pensée chrétienne, orientée par la grande dévotion du siècle précédent pour les Cinq Plaies du Sauveur, se tournait plus particulièrement vers son Cœur comme vers le centre de ses souffrances et la source naturelle du Sang rédempteur. Et c'est à ce dernier titre surtout que, tout en rappelant qu'elle fut le berceau mystique de l'Église les auteurs d'alors parlent de la Plaie latérale, notamment Clément V lui-même en ses Constitutions[1] et les Pères de ce Concile de Vienne qui supprima, en 1311, l'ordre du Temple. Très peu après l'emprisonnement des captifs de Chinon le Cœur de Jésus est nommément désigné, sous la plume d'Arnaut Vidal de Castelnaudari, dans la magnifique Prière du seigneur de la Barre que le R. P. Anizan a si magistralement commentée pour les lecteurs de « *Regnabit* »[2] :

Et quan tu fust martz, Senher, après	Quand tu fus mort, Seigneur, alors
Ton Cor *partit ab fere de lansa*	*Ton Cœur* fut ouvert par la lance.

Cela s'écrivait en 1318, alors que depuis quatre ans à peine refroidissait la cendre des brasiers où les Templiers furent consumés vivants !... Pourquoi, contemporain d'Arnaut Vidal, le chevalier qui grava au mur de sa prison la croix du Sauveur et les instruments de ses douleurs mortelles, qui inclina la pointe de la lance vers la place que son Cœur occupait sur la Croix, n'aurait-il pas eu la pensée de figurer le Cœur lui-même et de l'entourer des rayons de triomphe qui, de son temps, étaient l'emblème mystique, spécial et réservé, de l'état glorieux ?...

— Une autre remarque que suggère le graffite de Chinon : On sait que l'une des principales accusations portées contre les Templiers devant les Tribunaux ecclésiastiques et royaux fut celle de renier la divinité de Jésus, et d'insulter la Croix qu'ils ne considéraient que comme un gibet honteux que tout chrétien devait avoir en horreur ; et ils se rencontraient en cela avec les sectes orientales des Canthares, des Bogomiles et des Luciférien. Sans nous éloigner de la région qui nous occupe, deux documents nous sont restés qui semblent se rapporter à ces errements impies :

À la commanderie loudunaise de Moulins, paroisse de Bournan, frère André de Mont-Loué, servant d'armes, déclara au cours de l'enquête pontificale, avoir vu recevoir aux vœux, en la chapelle de la dite commanderie, le chevalier Guillaume de saint Benoit qui renia trois fois Jésus-Christ et cracha sur la Croix[3]. D'autre part, le Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, possède une curieuse sculpture provenant de la commanderie de Montgaugier sur laquelle un chevalier monté s'éloigne, en lui tournant le dos, du Sauveur représenté dans l'attitude habituelle du Crucifié, mais *sans croix*[4]… Fut-ce pour protester contre ce mépris du bois rédempteur, reproché à certains de ses frères, que dans son pieux ouvrage, le graveur de Chinon figura d'abord trois fois la croix sainte, avec sur elle, l'indication des Cinq-Plaies, et qu'il la répéta une quatrième fois sur le mur d'en face, plus complètement entourée encore puisqu'on y voit la colonne de la flagellation et le triomphal « Sol et Luna » ? Nous le croyons.

D'autres signes de la gravure qui nous occupe restent pour nous des mystères : Une main ouverte et dressée, comme pour prêter serment, est représentée trois fois, pareille à celles des statères d'or de la tribu gauloise des Pictons, avec lesquelles elle ne peut avoir aucun rapport, bien entendu — à moins que dans les deux cas elles soient simplement un emblème de commandement — Mais quel

---

[1] I. In lib. I, cap. I, tit. I.
[2] F. Anizan, *La bela preguieyra del senher de la Barra*, in *Regnabit*, octobre 1921, p. 344-349.
[3] *Procès des Templiers*, Paris 1841-1851 ; ap. *coll. de Doc. inédits sur l'Hist. de Fr.* t. II, p. 104.
[4] A. de la Bouralière, *Deux souvenirs des Templiers*, in *Bull. des Antiq. de l'Ouest*, an. 1901, 1er trim.

sens peut avoir la figure tracée devant le personnage agenouillé, sorte de globe sur un pied en forme de taie ? Et pourquoi l'auteur a-t-il gravé, dans les rayons même qui jaillissent du Cœur, le blason où se voit la fleur royale de France ?…

À côté du Cœur rayonnant, une sorte d'écu bannière, écartelé, porte, en ses quatre quartiers, la même figure héraldique qui se voit sur le bouclier du personnage agenouillé plus haut. Coïncidence singulière, ce même motif se trouve aussi sur l'écu sculpté à la tête de la statue funéraire d'un Templier de la commanderie de Roche, près Poitiers[1], et nous l'avons nous-mêmes relevé sur un cartouche orbiculaire à la commanderie du Temple de Mauléon (Deux-Sèvres). Avait-il un sens spécial dans l'héraldique particulière à l'Ordre du Temple ?... Qui le dira ?…

Quoi qu'il en soit, ces rapprochements nous semblent appuyer la tradition chinonaise en ce qui concerne l'origine et la date de la gravure que nous venons d'étudier et qui sert d'écrin à l'un des plus curieux et des plus précieux documents de l'iconographie du Cœur de Jésus.

NOTE COMPLÉMENTAIRE : Le mur intérieur du Donjon de Chinon sur lequel le graffite que nous venons de signaler a été gravé au couteau est en calcaire oolithique à grain fin et ferme. La surface couverte par l'ensemble gravé peut s'inscrire dans un rectangle de 0,85 de longueur sur 0,70 de hauteur. Le Cœur rayonnant, seul, sans son auréole radiée mesure 11 centimètres de hauteur.

L. CHARBONNEAU-LASSAY.

[1] Musée lapidaire des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.